

Décision du Président n°2022.42

Opération 223 – Attribution Marché
Etudes de Finalisation du Dossier de Candidature du PAPI de la Têt n°2

- VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;
VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;
VU la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;
VU le rapport d'admission des candidatures, d'analyse des offres et la décision d'attribution de la commission MAPA en date du 7 juillet 2022.

LE PRESIDENT

Décide d'attribuer le Marché pour la réalisation des Etudes de Finalisation du Dossier de Candidature du PAPI de la Têt n°2 comme suit :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Groupement : MAYANE ECO&GOUV SAS 1238 route de Ganges 34090 MONTPELLIER Tél : 09.53.61.19.20 contact@mayane.eu SIRET : 831 601 919 000 28	65 250.00 €	78 300.00 €
CEREG 589 Rue Favre de Saint-Castor 34080 MONTPELLIER Tél : 04.67.41.69.80 Montpellier@cerreg.com SIRET : 492 706 338 00026		

Fait à Perpignan, le 19 juillet 2022

Le Président,

Le Président

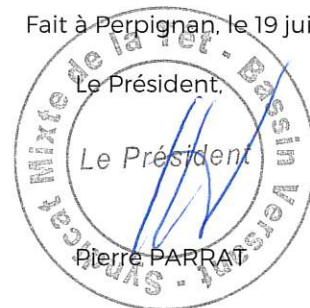
Pierre PARRAT

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le 01/08/2022

ID : 066-200087286-20220719-202242-DE



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.